



Délibération n°2022-15 du 15 février 2022

**OBJET – Institution et vie politique – Commission
Départementale de la Nature, des Paysages et
des Sites (CDNPS) : modification**

Rapporteur : M. le Président

Annexe : arrêté préfectoral n°05.2022.01.03.00003

Le 15 février 2022 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 09 février 2022 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 25

Nombre de pouvoirs : 7

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

Sont présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENAIRE, M. Éric PEYTHIEU, Mme Claire BARNÉOUD, M. Richard NUSSBAUM, M. Christian JULLIEN, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Élisabeth FAURE, M. André MARTIN, M. Patrick MICHEL, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, Mme Francine DAERDEN, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, Mme Murielle PAYAN, M. Guy HERMITTE, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Gilles PERLI, M. Olivier FONS.

Ont donné pouvoir : Mme Annie ASTIER CONVERSEZ à M. Richard NUSSBAUM,
Mme Emilie DESMOULINS à Mme Elise FAURE,
Mme Michèle SKRIPNIKOFF à M. André MARTIN,
M. Léon GABRIEL à Mme Francine DAERDEN,
M. Nicolas GALLIANO à Mme Corinne CHANFRAY,
M. Thierry AIMARD à Mme Claudine CHRETIEN,
M. Sébastien FINE à M. Vincent FAUBERT.

Absents excusés : Mme Emilie DESMOULINS, Mme Annie ASTIER CONVERSEZ, Mme Michèle SKRIPNIKOFF, M. Elie HAMDANI, M. Thomas SCHWARZ, M. Léon GABRIEL, M. Nicolas GALLIANO, Mme Catherine BLANCHARD, M. Thierry AIMARD, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON, Mme Patricia ARNAUD.

Monsieur Le Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article R341-16 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2006-261-6 du 18 septembre 2006 instituant la Commission Départementale de la Nature, des Sites et des Paysages (CDNPS) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2022.01.03.00003 du 03 janvier 2022, portant modification de la composition nominative de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, pour une durée de 3 ans.

Vu l'avis favorable du Bureau exécutif du 3 février 2022 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 7 février 2022 ;

AR Prefecture

005-240500439-20220215-2022_15-DE

Reçu le 21/02/2022

Publié le 21/02/2022

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Modifie** la représentation de la CCB au sein de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites comme suit :
 - désignation de M. Jean-Franck VIOUJAS en qualité de représentant titulaire de la Communauté de Communes du Briançonnais au sein de la formation « Unités Touristiques Nouvelles (UTN) et de M. Jean-Pierre PIC en qualité de représentant suppléant au sein de la formation « Sites et Paysages ».
- **Charge Monsieur le Président** de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de transmission au contrôle de légalité : 21 FEV. 2022

Date affichage : 21 FEV. 2022

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.



PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AB - Préfecture Préfecture des Hautes-Alpes	
005-240	Direction des Politiques Publiques
Reçu le 21/02/2022	
Publié le 21/02/2022	Pôle Coordination et Instruction
	Cellule Développement Durable

Gap, le **- 3 JAN. 2022**

Arrêté n° 05. 2022 01. 03. 00003

Objet : Modification de la composition nominative de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites

La préfète des Hautes-Alpes
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

- VU** le Code de l'Environnement et notamment l'article R341-16;
- VU** le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, notamment son article 15 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2006-261-6 du 18 septembre 2006 instituant la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites ;
- VU** les arrêtés préfectoraux n°05-2018-12-28-005 du 28 décembre 2018, n°05-2019-05-06-001 du 6 mai 2019, n°05-2020-11-25-002 du 25 novembre 2020, n°05-2021-02-10-001 du 10 février 2021 et n°05-2021-08-11-00002 du 11 août 2021 ;
- VU** les réponses aux consultations effectuées dans le cadre du renouvellement du mandat des membres;
- VU** la délibération du conseil départemental des Hautes-Alpes en date du 13 juillet 2021 ;
- Considérant** que le mandat des membres a pris fin le 28 décembre 2021 et qu'il appartient à la préfète de renouveler la composition de cette commission;
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes ;

ARRETE

ARTICLE 1er : La composition nominative de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites est arrêtée ainsi qu'il suit, pour une durée de trois ans à compter de la signature du présent arrêté :

Formation « de la nature » :

1° Collège des représentants des services de l'État :

- La Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région PACA ou son représentant
- Le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant
- Le Directeur Départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ou son représentant
- La Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Hautes-Alpes ou son représentant

2 ° Collège des élus des collectivités territoriales :

Titulaires :

- M. Michel FRISON
maire de LA ROCHE DE RAME
- M. Maurice CHAUTANT
maire de LA ROCHE DES ARNAUDS
- M. Christian HUBAUD,
conseiller départemental
- Mme Evelyne COLONNA,
conseillère départementale

Suppléants :

- M. Jean-Louis PONCET,
maire de CHATEAU VILLE VIEILLE
- Mme Françoise PINET,
maire d'ASPRES SUR BUECH
- M. Rémi ROUX,
conseiller départemental
- M. Eric PEYTHIEU
conseiller départemental

AR Prefecture

005-240500439-20220215-2022_15-DE

Publié le 21/02/2022

Publié le 21/02/2022

3 ° Collège de personnes qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles :

Titulaires :

- M. Bernard ALLARD LATOUR (chambre d'agriculture)
- Mme Marie-Christine RENAUD (CRPF)
- M. Claude REMY (Arnica Montana)
- M. Bernard PATIN (SAPN)

Suppléants :

- M. Jean-Luc PELLOUX (chambre agriculture)
- M. Jean-Paul WIRTZ (CRPF)
- Mme Françoise HOMAND (Arnica Montana)
- M. Alain GIRODON (SAPN)

4 ° Collège des personnes compétentes en matière de protection de la flore et de la faune sauvage ainsi que des milieux naturels :

Titulaires :

- Le Directeur du Parc National des Écrins ou son représentant
- M. Olivier SENN,
- Mme Valérie RIVAT (PNR Queyras),
- Le Chef du Service Départemental de l'Office Français de la Biodiversité ou son représentant

Suppléants :

- Mme Martine MARLOIS,
- M. Pierpaolo BRENA (PNR Queyras)

Formation « Sites et Paysages » :

1° Collège des représentants des services de l'Etat :

- La Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région PACA ou son représentant
- Un représentant de la Direction Départementale des Territoires compétent en matière de protection de l'environnement
- Un représentant de la Direction Départementale des Territoires compétent en matière d'aménagement
- La Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Hautes-Alpes ou son représentant

2 ° Collège des élus des collectivités territoriales :

Titulaires :

- M. Gérald MARTINEZ
maire de SAINT LEGER LES MELEZES
- M. Rémy ODDOU
Maire de LETTRET
- M. Benoit ROUSTANG,
président du SCOT de l'aire gapençaise,
- M. Lionel PARA,
conseiller départemental

Suppléants :

- M. Christian DURAND
maire de CHORGES
- M. Jean-Marie BARRAL
maire de Châteauroux les Alpes
- M. Jean-Franck VIOUJAS,
communauté de communes du Briançonnais,
- Mme Valérie GARCIN-EYMEUD,
conseillère départementale

3 ° Collège de personnes qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles :

Titulaires :

- M. Bernard ALLARD LATOUR (chambre d'agriculture)

Suppléants :

- M. Jean-Luc PELLOUX (chambre agriculture)

- Mme Marie-Christine RENAUD (CRPF)
- M. Hervé GASDON (SAPN)
- M. Michel PHISEL, personne qualifiée

- M. Jean-Paul WIRTZ (ARCRP)
 - Mme Lucienne BALLANGE (SAPN)
 - M. Remy BERNARD (mountain wilderness)
- Publié le 21/02/2022

4 ° Collège des personnes compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement:

Titulaires :

- M. Gilles COROMP (architecte)
- Mme Annunzia TRISCHITTA (architecte)
- M. Yannick RONZONI (paysagiste)
- Mme Martine MARLOIS (directrice environnement)

Suppléants :

- Mme Magali CHETAIL BAILLON (architecte)
- Mme Valentine ROUANET (architecte)
- Mme Marine RUFFIN (paysagiste)
- Mme Brigitte TALON (écologue)

Formation « de la publicité » :

1° Collège des représentants des services de l'Etat :

- La Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région PACA ou son représentant
- Le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant
- La Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Hautes-Alpes ou son représentant

2° Collège des élus des collectivités territoriales :

Titulaires :

- M. Marc BEYNET
conseiller municipal de Rambaud
- M. Jean-Pierre COLLE
maire de Champoléon
- M. Lionel PARA
conseiller départemental

Suppléants :

- M. Christian CADO
maire de Jarjays
- M. Serge GIORDANO
maire de Saint Martin de Queyrières
- Mme Valérie GARCIN-EYMEOD
conseillère départementale

3 ° Collège de personnes qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles :

Titulaires

- M. Bernard ALLARD LATOUR (chambre d'agriculture)
- M. Matthieu BETH (paysages de France)
- Mme Anne Chantal DESCAMPS (SAPN-FNE)

Suppléants

- M. Jean-Luc PELLOUX (chambre agriculture)
- M. Armand GUERIN (paysages de France)
- M. Bernard PATIN (SAPN-FNE)

4 ° Collège des professionnels représentants les entreprises de publicité et les fabricants d'enseigne :

Titulaires

- Mme Nathalie DAL VESCO (Exterion Média)
- M. Stéphane GAFFORI (Clear Channel)
- M. Jérôme BLANC (fabricant d'enseignes)

Suppléants

- Mme Nathalie MAZIC (Exterion Média)
- Mme Catherine BRETNACHER, (Clear Channel)
- M. Denis DUGELAY (fabricant d'enseignes)

Formation « des Unités Touristiques Nouvelles » :

1° Collège des représentants des services de l'Etat :

- La Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région PACA ou son représentant
- Un représentant de la Direction Départementale des Territoires compétent en matière de protection de l'environnement
- Un représentant de la Direction Départemental des Territoires compétent en matière d'aménagement
- La Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine ou son représentant

2° Collège des élus des collectivités territoriales et des groupements intercommunaux appartenant au massif concerné :

AR Prefecture

005-240500439-20220215-2022_15-DE

Reçu le 21/02/2022

Publié le 21/02/2022

Titulaires :

- M. Patrick RICOU, conseiller départemental
- M. Jean-Franck VIOUJAS, communauté de communes du Briançonnais
- M. Pierre VOLLAIRE, maire de LES ORRES
- M. Guy HERMITTE, maire de MONTGENEVRE

Suppléants :

- Mme Maryvonne GRENIER, conseillère départementale,
- M. Benoit ROUSTANG, président du SCOT de l'aire gapençaise
- M. Marcel CHAUD, maire de Puy Saint Vincent
- M. Régis SIMOND, maire de RISOUL

3° Collège de personnes qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles :

Titulaires :

- M. René LAURANS (FDSEA)
- M. le délégué territorial de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant
- M. Rémy BERNADE (Mountain Wilderness)
- M. Bernard PATIN (SAPN)

Suppléants :

- M. Alain MOTTE (FDSEA)
- Mme Françoise HOMAND (Arnica Montana)
- M. Hervé GARDON (SAPN)

4° Collège des représentants des chambres consulaires et organisations socioprofessionnelles intéressées :

Titulaires :

- M. Yvan CHAIX (Agence de Développement Économique et Touristique des Hautes-Alpes)
- M. Marc GUEYDON (Industrie Hôtelière des Hautes-Alpes)
- M. Patrick ARNAUD (domaines skiables de France)
- M. Christophe BOYER (Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes)

Suppléants :

- M. Sébastien BELLUE
- M. Thierry COSSON
- M. Xavier CORNE
- M. Jean-Luc PELLOUX

Formation « des carrières » :

1° Collège des représentants des services de l'Etat :

- La Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région PACA ou son représentant
- Le Chef de l'Unité interdépartementale des Alpes du Sud de la DREAL PACA ou son représentant
- Le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant

2° Collège des élus des collectivités territoriales :

Titulaires

- Le Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes
- M. Jean-Michel ARNAUD, conseiller municipal de TALLARD
- M. Marc VIOSSAT, conseiller départemental,

Suppléants

- M. Christian HUBAUD, conseiller départemental
- M. Rémi COSTORIER, maire de LARDIER et VALENÇA
- Mme Françoise PINET, conseillère départementale,

3° Collège de personnes qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles :

Titulaires

- M. Christophe BOYER (Chambre d'Agriculture)
- Mme Françoise HOMAND (Arnica Montana),
- M. Bernard PATIN (SAPN),

Suppléants

- M. Jean-Luc PELLOUX (Chambre d'Agriculture)
- M. Claude REMY (Arnica Montana),
- M. Hervé GARDON (SAPN)

4 ° Collège de représentants des exploitants de carrières et des utilisateurs de matériaux de carrières :

Titulaires :

- M. Lionel PARA (SAB)
- M. David BERGER (Routière du midi)
- M. Jérôme ANDRE (BTP)

Suppléants :

- M. Jérôme BOZZARELLI (CBA)
- M. Jean-François PASCAL (Ets Pascal)
- M. Jean-Christophe ESMIEU

005-240500439-20220215-2022_15-DE

Publié le 21/02/2022

Publié le 21/02/2022

Formation « de la faune sauvage captive » :

1° Collège des représentants des services de l'État :

- La Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région PACA ou son représentant
- Le Directeur Départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ou son représentant
- Le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant

2° Collège des élus des collectivités territoriales :

Titulaires :

- M. Alain LAUGIER,
maire de Saint Pierre Avez
- M. Ivan CARLUE,
maire de La Chapelle en Valgaudemar
- Mme Evelyne COLONNA,
conseillère départementale

Suppléants :

- M. Rodolphe PAPET ,
maire de Saint-Jean-Saint-Nicolas
- M. Gilles CREMILIEUX,
maire d'ORPIERRE
- M. Christian HUBAUD
conseiller départemental

3 ° Collège des représentants d'associations agréées dans le domaine de la protection de la nature et des scientifiques compétents en matière de faune sauvage captive :

Titulaires :

- M. Roger GARCIN (scientifique)
- M. Yoann BUNZ (PNE)
- Mme Eléonore MATUSZAK (SAPN)

Suppléants :

- M. Philippe MOULLEC (OFB)
- M. Damien COMBRISON (PNE)
- M. Thierry CHEVRIER (Fédération
des chasseurs des Hautes-Alpes)

4 ° Collège des responsables d'établissements pratiquant l'élevage, la location, la vente ou la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques :

Titulaires :

- M. Jean-Claude MARTIN TEISSERE
- M. François MERCAT
- M. Michel PHISEL

Suppléants :

- Mme Cindy GALANDRIN
- M. Maxime SARTON
- Mme Delphine PLASSON

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Alpes et notifié à toutes les personnes concernées.

La préfète,


Martine CLAVEL

AR Prefecture

005-240500439-20220215-2022_15-DE

Reçu le 21/02/2022

Publié le 21/02/2022